



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5422^e séance

Mardi 25 avril 2006, à 13 h 15

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Wang Guangya	(Chine)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Mayoral
	Congo	M. Ikouebe
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Bolton
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de La Sablière
	Ghana	M. Christian
	Grèce	M ^{me} Telalian
	Japon	M. Kitaoka
	Pérou	M. de Rivero
	Qatar	M. Al-Bader
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 13 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réaffirme son attachement à la souveraineté, l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Soudan.

Le Conseil salue et appuie vivement les efforts faits par l'Union africaine pour parvenir à une paix durable au Darfour. Il rappelle dans les termes les plus énergiques la nécessité pour toutes les parties au conflit au Darfour de mettre fin immédiatement à la violence et aux atrocités; redit la préoccupation que lui inspire le fait que la poursuite de la violence au Darfour risque d'avoir des répercussions encore plus néfastes sur le pays et la région, y compris sur la sécurité au Tchad; et exprime la très vive inquiétude que lui inspirent les conséquences funestes de la prolongation du conflit au Darfour pour la population civile. Il réaffirme en outre le droit des personnes déplacées de rentrer chez elles si elles le souhaitent.

Le Conseil réitère son plein appui aux pourparlers de paix intersoudanais sur le conflit au Darfour qui se déroulent à Abuja sous l'égide de l'Union africaine, en particulier aux efforts inlassables du médiateur en chef, M. Salim Ahmed Salim, et de son équipe. Il se félicite des progrès réalisés jusqu'à présent dans les

négociations et invite instamment les parties à avancer rapidement vers la conclusion d'un accord de paix global sur le Darfour.

Le Conseil réitère qu'il a fait sienne la décision prise le 10 mars 2006 par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de fixer au 30 avril 2006 la date limite pour parvenir à un accord et invite fermement toutes les parties à consentir les efforts nécessaires pour parvenir à un accord d'ici à cette date.

Le Conseil estime qu'un règlement politique associant toutes les parties est indispensable pour rétablir la paix au Soudan et que les pourparlers offrent le moyen de parvenir à un tel règlement au Darfour. Le Conseil appelle à nouveau toutes les parties au conflit à honorer l'engagement qu'elles ont pris de conclure un accord de paix dans l'intérêt de la population du Darfour et du Soudan tout entier.

Le Conseil demande aux parties aux pourparlers d'Abuja d'examiner de bonne foi les propositions que fera le médiateur pour assurer la paix, la sécurité et la stabilité au Darfour et dans tout le Soudan. Il souligne qu'il relève de la responsabilité collective de toutes les parties au conflit de contribuer au succès de ces pourparlers.

Le Conseil de sécurité rend hommage aux différents partenaires et parties prenantes pour l'appui qu'ils apportent au processus de paix d'Abuja placé sous l'égide de l'Union africaine et les encourage, en particulier l'Organisation des Nations Unies, à continuer d'aider les parties à appliquer l'Accord de paix. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2006/17.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 20.